



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1434 du 10 juillet 2013

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Info brèves	2
3. Action du 10 Septembre 2013 : Communiqué intersyndical	3
4. Action Septembre 2013 : Appel de la CE Fédérale des 25 et 26 juin	4
5. Retraite : Appel du collectif jeunes	5
6. PLF 2014 : Communiqué de presse FD	6
7. Amiante : Courrier aux Ministres et affiche CGT	7-9
8. Politique gouvernementale : Communiqué de presse FD	10
9. CEREMA : Compte rendu du comité de suivi du 2 juillet 2013	11-12
10. Temps et charges de travail : Compte rendu OFICT	13-14
11. Assises des Ingénieurs : Intervention OFICT	15-16
12. CIAS : Communiqué intersyndical	17
13. MGET : Intervention du Président du CCAS à l'AG du 20 juin 2013	18-20
14. CCAS : Déclaration CGT – FSU du 27 juin 2013-07-09	21-23
15. Rapport DURON : Communiqué UIT	24-25
16. CHSCT : Communiqué CGT-FP du 3 juillet 2013	26-27
17. Agenda 2013 - 2014 des réunions statutaires FD	28-29



## AGENDA

### Jeudi 11 Juillet :

réunion du groupe de travail  
accidentologie dans les DIR

### Jeudi 11 Juillet :

CT Central des DDI au CGG,  
présentation du rapport Weiss – Rebiere

### Lundi 15 Juillet :

préparation fédérale de la réunion  
sur les personnels de Mayotte

### Mardi 16 Juillet :

OS / DRH sur ATE – TE

### Mardi 16 juillet 14h30 :

OS / DRH sur les personnels de Mayotte

### Jeudi 18 Juillet :

Conseil national de la Mer

### Lundi 22 Juillet :

bureau de l'UGFF

### Mercredi 24 Juillet :

secrétariat fédéral

### Jeudi 25 Juillet :

Comité de suivi CEREMA

### Mercredi 28 août :

Secrétariat fédéral

### Lundi 2 septembre :

Bureau UGFF-CGT

### Mercredi 4 et jeudi 5 septembre :

CE fédérale

### Vendredi 6 septembre :

Comité de suivi CEREMA



## INFOS BREVES



### Négociation « Qualité de vie au travail, égalité professionnelle »

15 jours après la fin officielle des négociations, un écrit définitif avec quelques amendements qui améliorent le texte nous a été présenté par le patronat.

La CGT s'est investie avec détermination et conviction dans cette négociation, elle a porté les enjeux revendicatifs de transformation du travail tels que nous les avons définis lors de notre 50ème congrès. Nous avons construit une démarche unitaire, et c'est sur des propositions élaborées par les 5 confédérations que la négociation s'est déroulée. Ensemble, nous portons beaucoup d'ambitions. La rigidité du patronat sur les questions touchant à l'organisation du travail ainsi que les turbulences internes au MEDEF n'ont pas permis d'aller aussi loin que nous le souhaitions. (...)



### Egalité femmes-hommes La CGT a des propositions pour combler les lacunes du projet de loi

Le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes a été présenté aujourd'hui en conseil des ministres. Pour la CGT, il s'agit d'un projet de loi majeur qui doit enfin permettre d'en finir avec les inégalités que subissent les femmes, qui sont rémunérées 27% de moins que les hommes, constituent 80% des salariés à temps partiel, ou encore touchent une pension de retraite en moyenne 42% inférieure à celle des hommes.

Le projet de loi ne contient pourtant aucune disposition concernant les femmes au travail. (...)



### 1000 jours de lutte des Fralib (Gemenos) Les salariés de l'Eléphant bloquent une plateforme logistique

Les salariés de Fralib et leurs syndicats CGT et CGC de l'usine de Géménos dans les Bouches du Rhône en lutte depuis 1000 jours se sont délocalisés ce 5 juillet pour une action menée au petit matin à Fauverney en Cote-d'Or.

A quatre heures ce matin, aidés par des salariés de l'agroalimentaire et de d'autres professions, ils sont venus bloquer tous les accès à la plateforme FM Logistic à Fauverney ou sont traités les produits alimentaires du groupe Unilever et notamment le Thé Lipton et Eléphant venant de Pologne et de Belgique. (...)

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

# **Communiqué des organisations syndicales**

## **CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires**

### **Journée nationale d'action interprofessionnelle avec grèves et manifestations le 10 septembre 2013**

Les organisations syndicales CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires se sont réunies aujourd'hui sur les questions des retraites, de l'emploi, des salaires, de l'avenir des services publics.

Après la Conférence sociale et les concertations de l'été, le Gouvernement attend le mois de septembre pour donner les grandes mesures qu'il compte prendre.

Ses premières déclarations inquiètent les salariés, les retraités et les demandeurs d'emploi d'autant que le calendrier imposé est très resserré.

Les organisations syndicales ont déjà largement fait part de leur analyse sur le rapport Moreau et des mesures qu'elles ne sauraient accepter : tout allongement de la durée de cotisation, l'opposition public/privé, la sous-indexation des pensions et des salaires portés aux comptes.

Pérenniser le système solidaire de retraite par répartition nécessite de réparer les injustices dues aux précédentes réformes. Il faut sortir des logiques qui ont diminué le niveau des pensions et créé des inégalités notamment entre les femmes et les hommes.

L'allongement de la durée de cotisation, déjà engagé, fixe des conditions inaccessibles aux plus jeunes dont la durée d'étude, de formation, de recherche d'emploi est allongée par rapport aux générations antérieures.

Le financement des retraites nécessite de construire des alternatives par l'apport de ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois. Il est urgent d'augmenter l'ensemble des salaires, du privé comme du public, ce qui impose d'en finir avec le gel du point d'indice et de revaloriser réellement le SMIC.

Il est nécessaire de redonner confiance aux salariés, particulièrement aux jeunes générations dans le système de retraite solidaire.

Pour changer de cap et faire face à la situation, il faut rompre avec les politiques d'austérité.

**Les organisations syndicales CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires appellent à une journée nationale d'action interprofessionnelle avec grèves et manifestations le 10 septembre 2013 pour ne pas laisser les propositions du MEDEF faire la loi et pour imposer d'autres choix au gouvernement.**

Montreuil, le 8 juillet 2013



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Appel de la Commission Exécutive Fédérale des 25 et 26 juin 2013

Chômage en hausse, salaires en berne et loi régressive issue de l'ANI pour les salariés, baisse des pensions pour les retraités, dégradation de la protection sociale, des services et des politiques publiques pour la population, intransigeance vis-à-vis des syndicalistes pendant que d'autres se gavent de profits, alimentent la spéculation, fraudent pour accumuler toujours plus.

Dans cette crise tout le monde n'est pas logé à la même enseigne ! La part de la richesse nationale consacrée aux services publics, 220 milliards d'euros, régresse. Dans le même temps, en passant de 60 à 180 milliards d'euros, le montant capté par les dividendes a été multiplié par 3 ces vingt dernières années, tandis que l'évasion fiscale représente 40 à 60 milliards d'euros par an. Les lettres plafonds pour 2014 planifient la baisse continue du pouvoir d'achat des agents, et celle des effectifs et crédits du METL, du MEDDE et de leurs établissements publics.

Des solutions existent pour répartir autrement les richesses.

Malgré les dommages que subissent les populations, les salariés, les retraités, le gouvernement, poussé par le MEDEF persiste dans sa politique d'austérité et se contraint au carcan budgétaire et réformes structurelles imposés par le Traité Européen de Stabilité, de Coordination et de Gouvernance (TSCG) de l'Union Européenne et de la Commission.

Les membres de la direction fédérale réunis en commission exécutive estiment que **seule la mobilisation des personnels et des retraités permettra de changer de cap**. A l'image de l'action massive et unitaire de grève du 12 juin à l'aviation civile, qui a permis d'imposer aux gouvernements français et allemand de repousser un nouveau projet de libéralisation du contrôle aérien.

Alors que la conférence sociale n'a pas répondu aux attentes et qu'une nouvelle attaque sur les régimes de retraite est en route, il faut créer les conditions d'une rentrée sociale offensive, déterminante pour imposer d'autres choix, faire barrage au repli sur soi et à la montée du nationalisme. Des initiatives unitaires se préparent notamment dans la Fonction Publique. Et après le « report » de la loi d'amnistie sociale s'impose une action contre la criminalisation de l'action syndicale.

D'ores et déjà, les membres de la direction fédérale appellent :

- à réunir , dans les services et les territoires, les personnels et les retraités dans les assemblées générales et dans les heures mensuelles d'information syndicale en s'appuyant sur les appels issus du 15<sup>ème</sup> congrès fédéral ci-joint
- à participer aux meeting de rentrée organisés par la CGT

**à préparer activement la journée d'action interprofessionnelle de septembre dans un cadre le plus unitaire possible pour faire aboutir les revendications sur**

**SALAIRES – MISSIONS – SERVICES PUBLICS – EMPLOI – RETRAITE.**

**TOUS ENSEMBLE, UNIS  
POUR LE PROGRÈS SOCIAL ET CONTRE L'AUSTÉRITÉ !**



# Appel du collectif

## « La retraite, une affaire de jeunes » (2013)

« Je demande à être jugé sur deux choses : la justice et la jeunesse » François Hollande, 2012

Le gouvernement s'engage dans une nouvelle réforme des retraites. A l'heure où Y. Moreau a rendu son rapport concernant les évolutions du système, 14 organisations de jeunesse, syndicales, politiques ou associatives ont décidé de se réunir en collectif pour faire entendre un message : les jeunes refusent une réforme qui se traduirait par un allongement de la durée de cotisation et une baisse des pensions. Une réforme juste et favorable aux jeunes est possible, mais pour cela le gouvernement doit se démarquer des conclusions du rapport Moreau.

### Face à la précarité et au chômage des jeunes, renforçons notre système de protection sociale

Jeunes travailleurs et travailleuses, étudiant-e-s, en recherche d'emploi ou en insertion, nos parcours sont divers mais nous souffrons des mêmes maux, aggravés par la crise économique. Trop âgés pour bénéficier de la protection familiale, mais trop jeunes pour accéder aux minima sociaux, nous nous situons à un nouvel âge de la vie à la marge des protections sociales et voyons la solidarité nationale se réduire à peau de chagrin au gré des différentes réformes.

La dernière en date concerne le système de retraites. Alors que l'accès au premier emploi est de plus en plus tardif, que la précarité est la norme, et tout particulièrement pour les femmes, allonger la durée de cotisation est pour nous le signal inacceptable qu'il ne faudra plus compter sur un système de retraites solidaire qui garantisse une protection de haut niveau. Cette mesure est d'autant plus incompréhensible qu'elle allongerait encore les files d'attente à Pôle Emploi en maintenant des salariés plus âgés en activité. Comment prétendre agir contre le chômage en refusant de faire de la place à notre génération dans le monde du travail ? C'est pourquoi nous refusons tout allongement de la durée de cotisation et revendiquons un système de retraite par répartition qui prenne en compte les évolutions de notre société et les nouveaux temps de la vie pour notre génération.

### Pour sortir de la crise, misons sur la jeunesse !

Dépourvu-e-s d'une protection sociale aujourd'hui, nous ne tolérerons pas que soit en plus mise à mal celle dont nous bénéficierons demain. Le système de retraite par répartition repose en effet sur les jeunes d'aujourd'hui et sur la confiance qu'ils et elles portent au système de protection solidaire.

Notre formation est un investissement de tous les jours pour notre avenir et celle du pays. C'est avec une jeunesse qualifiée et préparée que nous sortirons des difficultés de la crise. Cette période doit être reconnue comme telle au lieu de nous pénaliser.

Parce que le statu quo n'assure pas la pérennité du système de retraite par répartition, nous réclamons des réformes qui s'attaquent au vrai problème : le manque de recettes lié en grande partie au chômage de masse. En particulier, des politiques publiques favorisant l'emploi des jeunes et leur accès au droit commun sont une nécessité sociale et économique.

### Nous revendiquons :

- La validation des années de formation dans le calcul des retraites.
- La prise en compte des périodes d'apprentissage, de stages, et leur règlementation, afin qu'ils ne constituent pas des emplois déguisés.
- La prise en compte des périodes d'inactivités forcées, périodes où les jeunes cotisent de manière inégale.

Nous, organisations de jeunesse, syndicales, associatives, politiques, seront à l'initiative dans les prochains mois pour porter la voix des jeunes. Nous n'accepterons pas un nouveau recul de nos droits. Nous appelons les jeunes à se mobiliser pour faire entendre au gouvernement ces solutions justes. Nous appelons le gouvernement à rejeter les préconisations de ce rapport et à ouvrir de larges négociations avec l'ensemble des acteurs sociaux. Un débat de cette ampleur ne saurait être discuté en quelques semaines ou confisqué à la société. De plus, déjà absents de la conférence sociale du 20 et 21 juin, nous avertissons les pouvoirs publics : le débat sur les retraites est trop important pour s'effectuer en catimini et au pas de course pendant l'été. Il ne peut y avoir de réforme au nom des jeunes sans les jeunes.

### Premiers signataires :

UNEF, CGT, FSU, JOC, UNL, LMDE, MJS, JC, OLF, GA, UEC, GU, PG, Jeunes Ecologistes



# Communiqué

Fédération CGT Equipement - Environnement

## de Presse

### PLF 2014 : poursuite de l'austérité à l'écologie et au logement !



263 rue de Paris,  
Case 543  
93515 MONTREUIL CEDEX  
01.55.82.88.75  
fd.equipement@cgt.fr

Les premiers éléments du budget 2014 du gouvernement pour les missions du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et du ministère de l'égalité des territoires et du logement (METL) ont été diffusés par voie de presse. Ils sont uniquement disponibles sur le site du député rapporteur du budget. Ils sont catastrophiques pour l'emploi et les conditions de travail des personnels des deux ministères et de leurs établissements publics (EP). Au MEDDE, 1093 suppressions d'effectifs (-571 EP ; - 522 services de l'Etat) et au METL, 681 (+ 16 EP ; -697 services de l'Etat). L'enveloppe des mesures dites « catégorielles » pour les personnels devrait être réduite de moitié (24 M€ en 2012, 18 M€ en 2013) et les rémunérations seraient gelées pour la quatrième année de suite. Les crédits d'intervention seraient en baisse de 7 % au MEDDE et en stagnation au METL.

Les établissements publics sous tutelle du MEDDE seraient particulièrement menacés de réduction d'effectifs et de budget. Par exemple le gouvernement et le rapporteur général pointe Météo-France sans autre précision.

La ministre Delphine Batho vient de déclarer au JDD du 30 juin « *il y a des efforts, une situation qui n'est pas facile, mais nous avons préservé l'écologie et notamment la biodiversité* ». Cela est inexact.

En effet, comme le révèle le rapporteur du budget, un prélèvement au profit des recettes du budget général de l'Etat devrait intervenir pour 220 M€ sur le montant 2014 des redevances perçues par les Agences de l'eau (payées à 82 % par les ménages). Cette suppression des ressources affectées à l'eau, serait à elle seule supérieure au pré-projet de budget de 211 M€ de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), création éventuelle pour 2015, financé aux 3/4 par transfert du budget de l'ONEMA qui serait intégré à la future AFB (en 2013 150 M€ prélevés sur le total des redevances des Agences de l'eau). 160 suppressions d'emplois devraient intervenir sur les missions liées au milieu aquatique (40 à l'ONEMA et 120 dans les 6 Agences). Le rapporteur du budget a également fait part de l'intention de plafonner et d'affecter aux recettes générales de l'Etat une partie des ressources du budget de l'ADEME alimenté par la TGAP... Et dès 2013 à la fin mai, l'ONCFS vient de recevoir notification d'un gel de 5 M€ de la subvention Etat initiale de 39 M€ (ce gel serait définitif...).

Par ailleurs au METL, la ministre Cécile Duflot a décidé sans conférence de presse, sans texte réglementaire ou législatif, ni débat parlementaire, la suppression de 709 emplois sur les missions ATESAT (aide technique aux communes) et ADS (application du droit des sols)

d'ici fin 2013 (fin mai la baisse des conventions ATESAT avec les petites communes par rapport à 2012 était déjà de 51 %). Est désormais dans la cible la suppression « d'ici 2015 » des 4 000 effectifs des DDTM sur ces missions d'aides techniques et gratuites aux petites communes. Sur le Logement, le projet de loi « ALUR » adopté par le Conseil des ministres de la semaine dernière contient des mesures novatrices, mais est muet sur le financement et les missions de contrôle. L'ANAH devait voir son budget 2013 abondé pour 500 M€ par le prix attendu de la vente aux enchères des permis d'émissions de CO<sub>2</sub>, accordés jusqu'ici aux entreprises par les préfets. L'effondrement du « libre marché » des cours du CO<sub>2</sub> montre un « trou » à combler d'au moins 200 M€ pour l'ANAH... La fusion de l'ANPEEC (EPIC de 50 salariés chargés du contrôle des organismes du 1 % logement) et de la MILOS (Service d'inspection du logement social de 150 fonctionnaires) ne devrait plus coûter un euro de budget à l'Etat en faisant financer le nouvel EPA par les locataires du logement social et les salariés (prélèvements sur les bailleurs sociaux et sur les cotisations au titre du 1 %).



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 5 juillet 2013

à

**Madame Cécile DUFLOT**

Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement

**Monsieur Philippe MARTIN**

Ministre de l'Ecologie,  
du Développement Durable et de l'Energie

**OBJET** : modification législative permettant aux fonctionnaires et non titulaires du MEDDE et MEDTL de pouvoir bénéficier d'un départ anticipé d'activité en cas de maladie déclarée liée à l'amiante.

Extension du dispositif amiante aux agents des ministères ayant été exposés.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Par un courrier du 20 mars 2013, conjointement signé par les ministres du MEDDE et du METL, adressé à Monsieur le Premier Ministre, vous avez sollicité une modification législative pour que les fonctionnaires et agents non titulaires relevant du ministère chargé de la mer, reconnus atteints de certaines maladies provoquées par l'amiante, puissent bénéficier d'une cessation anticipée d'activité et puissent percevoir, à ce titre d'une allocation spécifique.

Dans ce même courrier, vous avez estimé indispensable de couvrir au-delà du seul secteur naval, tous les personnels exerçant des métiers, notamment dans le domaine routier, qui peuvent les exposer ou les avoir exposés aux risques professionnels liés à l'amiante.

Toujours dans ce même courrier, vous nous demandez de vous faire part de notre avis sur un projet de loi qui n'a pas été annexé au courrier.

Après plusieurs relances de notre part, nous ne sommes toujours pas en possession de ce projet de modification législative.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, le temps presse, des agents sont actuellement atteints d'une maladie reconnue et due à l'amiante, ils ne peuvent toujours pas bénéficier d'un départ anticipé ni percevoir une allocation spécifique.

Par la présente, nous vous sollicitons à nouveau pour avoir connaissance de la modification législative envisagée. Nous voulons savoir quelle loi servira de support à cette modification et dans quels délais celle-ci serait effective en sachant que cela entrainera la modification du décret n° 2013-435 du 27 mai 2013 suivi d'une circulaire d'application.

Nous vous demandons également de faire le nécessaire pour l'extension du dispositif amiante à l'ensemble des secteurs d'activité des ministères du MEDDE et METL où les agents ont été exposés.

L'urgence provient du secteur routier avec la présence d'amiante dans les enrobés bitumineux. Nous vous demandons de donner des consignes aux services pour que des CHSCT spécifiques aux risques liés à l'amiante se tiennent rapidement dans les DIR afin de définir un mode opératoire tel que prévu dans le décret 2012-689 du 4 mai 2012.

Il est un impératif que les agents puissent avoir connaissance de leur exposition et disposer d'un suivi médical.

Des agents ayants été transférés dans les collectivités territoriales, nous vous demandons de faire le nécessaire auprès de leurs nouveaux employeurs pour que des mesures de prévention soient prises concernant la présence d'amiante dans les enrobés bitumineux sur leurs réseaux et que leurs agents en activité ou en retraite puissent disposer de tous les éléments d'information pouvant avoir un impact sur leur santé.

Dans un souci d'égalité de traitement mais surtout pour réparer un préjudice subi, nous vous demandons que rapidement et dans un premier temps, l'extension du décret n° 2013-435 du 27 mai 2013 aux agents des routes ainsi que sa modification pour que les agents qui sont actuellement atteints d'une maladie reconnue et due à l'amiante, puissent percevoir une allocation spécifique.

Ce dispositif doit prendre en compte un départ anticipé en retraite dès l'âge de 50 ans, une allocation spécifique et des conditions de pension améliorées en raison du préjudice subi.

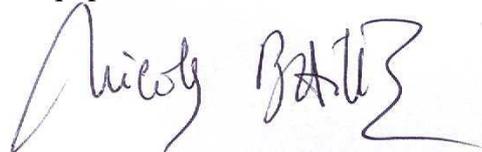
Pour les OPA, le dispositif de départ anticipé étant différent, nous vous demandons l'extension du dispositif C3A également à tous les OPA ayant été exposés à l'amiante notamment dans le domaine routier et dans les ateliers.

Madame la ministre, Monsieur le Ministre, vous comprendrez le caractère urgent de notre demande. En effet des agents sont aujourd'hui malades, d'autres vivent dans l'anxiété d'avoir été exposés, d'autres sont toujours exposés.

En tant qu'employeur ou ancien employeur, il est de votre responsabilité de les protéger et de réparer le préjudice qu'ils ont subi.

Dans l'attente des réponses rapides et concrètes à nos demandes, soyez assurés Madame la Ministre, Monsieur le Ministre de ma haute considération.

Le Secrétaire Général  
de la Fédération Nationale  
Equipement-Environnement CGT



**Nicolas BAILLE**

Copie à :

- **Vincent MAZAURIC**, Secrétaire Général du MEDDE/METL, Président du CHSCTM



## **Ne risquons pas notre vie pour la gagner!**

Suite à la seule action de la CGT

### **La présence de l'amiante dans les enrobés est reconnue!**

4 mai 2012, un décret relatif aux risques d'exposition amiante est enfin paru !

15 mai 2013, une circulaire ministérielle donne des instructions en cas d'intervention sur le réseau routier amianté

20 mars 2013, les ministres DUFLOT et BATHO demandent au 1<sup>er</sup> ministre une modification législative pour que les fonctionnaires du MEDDE et MEDTL ayant été exposés à l'amiante puissent bénéficier d'un départ anticipé ainsi que l'extension du dispositif amiante à tous les personnels notamment dans le domaine routier.

### **Protégeons notre santé et faisons valoir nos droits!**



Exigeons le respect des textes avec :

- L'identification des réseaux amiantés avec des carottages.
- La définition d'un mode opératoire d'intervention en CHSCT.
- La reconnaissance de l'exposition et le suivi médical par notre employeur actuel y compris pour les retraités.

### **Exigeons une réparation avec un départ anticipé bonifié !**

Pour les fonctionnaires :

- Modification législative et du décret 2013-435 pour que tous les agents dont la maladie est déclarée puissent partir dès l'âge de 50 ans
- Extension du processus de cessation anticipée d'activité amiante (C3A) de départ anticipé à tous les agents ayant été exposés et dès aujourd'hui pour le secteur routier
- Une retraite améliorée prenant en compte le préjudice subi pour les agents ayant été exposés

Pour les OPA

- Extension du processus de cessation anticipée d'activité amiante (C3A) de départ anticipé à tous les agents ayant été exposés dans le secteur routier et dans les ateliers

**Interpellons dès maintenant nos employeurs Etat ou territoriaux en CHSCT pour :**

- L'identification et la reconnaissance de l'exposition,**
- Le respect de la protection des agents**
- La réparation du préjudice subi !**

# Communiqué

Fédération CGT Equipement - Environnement

de Presse

## Madame Duflot et Monsieur Martin sont-ils satisfaits de la politique gouvernementale ? En tout cas les personnels ne le sont pas !



263 rue de Paris,  
Case 543  
93515 MONTREUIL CEDEX  
01.55.82.88.75  
fd.equipement@cgt.fr

Nicolas BAILLE, Secrétaire Général  
Port : 06 62 30 45 61

Francis COMBROUZE, Secrétaire fédéral  
Port : 06 43 60 53 72

Pour la seconde fois en un an, la ministre de l'écologie, développement durable et de l'énergie est « démissionnée » par le Premier ministre. Madame Delphine Batho venait de perdre un arbitrage budgétaire défavorable aux personnels et aux missions du ministère (Voir communiqué du 2 juillet de la FNEE sur les coupes 2014 avant la démission). Mais l'essentiel est bien que Delphine Batho a déclaré lors de son interview, outre son désaccord sur la baisse de 7 % des crédits MEDDE, « **les français doutent, parce qu'il faut dire les choses telles qu'elles sont, il y a une déception à l'égard du gouvernement et il y un doute sur notre volonté de changement** ». La FNEE-CGT partage ce constat. Mais les ministres Cécile Duflot et le nouveau ministre du MEDDE, Philippe Martin, avec leurs ministres délégués, Messieurs Cuvillier et Lamy, doivent répondre aux besoins des populations dans les domaines du Logement, de l'Aménagement et l'Égalité des Territoires, de la Ville, mais aussi des transitions énergétique et écologique...

Depuis cette « démission/nomination », il est de « bon ton » pour beaucoup y compris le nouveau ministre, d'affirmer que l'ambition d'une politique ne se juge pas au niveau des crédits budgétaires. Or ce qui est en cause ce sont bien les investissements publics et la planification pour relever les défis. Bien sûr celui de la lutte effective pour la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Et donc ceux des transports durables, en alternative au tout routier pour les marchandises et les salariés, la rénovation thermique des logements existants, la protection effective de la Biodiversité et des milieux aquatiques, la cohérence et les moyens de la politique maritime, la desserte égalitaire de tous les territoires, les moyens de lutte contre les ségrégations urbaines et sociales, qui font des ravages dans les grandes agglomérations et dans les zones rurales.

Les chantiers de « l'agenda social ministériel » pour les personnels des deux ministères et de leurs établissements publics doivent enfin donner lieu à des résultats concrets et positifs. Car les personnels vivent l'abandon de missions publiques, la continuité des suppressions de postes (RGPP ou MAP en cours...) et de crédits. C'est-à-dire un constat d'absence de changement pour leurs conditions de vie, de salaires et de travail et pour toute la société une grande déception sur les résultats des politiques publiques menées jusqu'ici par le gouvernement Ayrault.



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex

tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50

E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) – Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Comité de suivi du CEREMA du 2 juillet 2013

Présents pour l'administration : cabinets du MEDDE et du METL, DRI, préfiguration, ressources humaines.

Présents pour la CGT : Nicolas Baille (secrétaire général de la fédération CGT de l'Équipement-Environnement), Philippe Garcia (CETE Normandie Centre), Guisepe di Vita (SETRA) et Olivier Dupré (CETE Nord Picardie).

La CGT évoque en préalable le contexte budgétaire. Nous renvoyons au [communiqué de presse CGT](#) sur le projet de loi de finances 2014 qui prévoit une poursuite de l'austérité pour nos deux ministères. La CGT s'inquiète en particulier sur le choix de faire porter la baisse des dépenses publiques dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique (MAP)<sup>1</sup> sur les opérateurs (et donc notamment les établissements publics). Les 11 services du futur CEREMA, qui ont largement fait les frais de la RGPP et qui seront demain intégrés à un établissement public, risquent-ils de subir une double peine ?

#### État d'avancement sur le CEREMA

La présente réunion fait suite à une demande d'audience faite par l'intersyndicale aux cabinets des ministères de l'écologie et du logement suite aux conditions de création du CEREMA qui sont rappelées ci-dessous. Cette interpellation n'était donc pas contre le principe de création du CEREMA, mais nous n'acceptons pas qu'il se fasse dans n'importe quelle condition.

#### Effectifs et moyens

D'abord, l'engagement (exprimé en CTM) d'une baisse d'effectifs plus modérée pour le CEREMA que pour les autres services du ministère de l'écologie n'a pas été tenu. Se limiter comme le fait l'administration à comparer l'effectif CEREMA au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'effectif des 11 services au 1<sup>er</sup> janvier 2013, c'est ne pas raisonner à périmètre d'activité constant. Sur nos missions actuelles, la diminution totale des effectifs sur l'année 2013 serait d'après les chiffres qui nous ont été présentés de l'ordre de 5 %, bien supérieure donc à la baisse subie au titre de la Modernisation de l'action publique (« seulement » de 2,2 %). En effet, l'administration transfère de nouvelles missions au CEREMA (hébergées au siège et dans les agences comptables) sans lui donner les moyens humains correspondant. Pour la CGT, les nouvelles missions du CEREMA (pilotage, paie, finances et comptabilité) doivent être intégralement couvertes par des créations de postes...

D'ailleurs, nous serons attentifs à ce que la même logique ne préside pas à l'établissement du budget de fonctionnement et d'investissement du CEREMA, de manière à ce que les budgets des directions techniques et territoriales ne soient pas amputés pour alimenter le budget du siège et des agences comptables. Ce dernier doit lui aussi être couvert intégralement par un apport budgétaire pour le CEREMA.

#### Garantie de rémunération

Comment l'administration entend-elle mettre en œuvre la garantie de rémunération ? Courra-t-elle jusqu'au départ des agents de leur poste ? Qu'entend l'administration par « indemnité compensatrice temporaire » dans les documents remis en séance ? Si nous ne sommes pas surpris (même si nous le regrettons) que la discussion relative à l'harmonisation indemnitaire (nécessairement par le haut) n'ait pas commencé et soit postérieure au pré-positionnement, au moins que l'administration prenne des engagements clairs sur la garantie de rémunération et sa mise en œuvre concrète.

#### Pré-positionnement

Concernant le pré-positionnement, la circulaire n'a pas été respectée avec au moins trois dérives :

- une absence d'information en comité technique sur les postes substantiellement modifiés, l'avis du comité n'ayant porté que sur un organigramme...
- des fiches de postes soit-disant non modifiées mais qui ne correspondaient ni à la précédente fiche des agents, ni aux missions qu'ils exercent actuellement,
- des pressions pour une signature rapide du document, certains responsables insistant pour que la réponse n'attende pas la fin du délai prévu

Les agents des CRICR, qui sont parmi les plus fortement impactés par le pré-positionnement, se sentent largement oubliés par le ministère. Ils sont confrontés à l'absence d'informations officielles claires sur leur avenir et dans le même temps à de nombreuses informations officieuses et autres bruits de couloir. Leur budget est de plus drastiquement amputé cette année par rapport à 2012.

#### Sur la méthode

- Concernant l'organisation du CEREMA, l'avis des CTL n'a apparemment donné lieu à aucune remise en cause et l'avis du CTM n'a même pas été jugé utile.
- Pour la CGT, la priorité donnée aux textes législatifs, puis réglementaires et aux outils de gestion ne doit pas se faire au détriment de sujets tout aussi importants (voire plus) comme les droits des personnels, l'action sociale, les mutations et promotions, les missions...
- La CGT demande une transmission en amont des documents préalables aux réunions du comité de suivi (encore parlons nous ici des documents transmis, car nous en attendons toujours certains comme les éléments des budgets de fonctionnement des 11 services)
- l'absence d'association des collectivités territoriales aux réflexions stratégiques pour le CEREMA.

<sup>1</sup> La MAP est la politique de diminution des effectifs et des moyens dans la fonction publique qui a succédé à la RGPP.

**Document remis en séance :**

- projet de calendrier et de programme de travail 2<sup>ème</sup> semestre 2013
- [Cartographie des PCI](#) (disponible sur le site intranet de la préfiguration)

**Réponses du ministère (une heure avant la destitution de la ministre !) :**

Sur les moyens, le cabinet du MEDDE explique que chaque ministère se bat pour faire le moins possible les frais de l'austérité gouvernementale... Quant au cabinet du ministère du logement, il s'inquiète particulièrement des baisses de moyens pour... le ministère de l'écologie !

Le cabinet du MEDDE réaffirme l'engagement du protocole sur le maintien pendant deux ans des moyens humains et financiers. La DRI précise néanmoins que cet engagement porte sur les plafonds d'emploi et indique que la masse salariale qui sera transférée par le ministère des finances au CEREMA sera uniquement celle des postes occupés au 31 décembre 2013. Les postes vacants ne seraient pas être financés, ce que la CGT estime inacceptable. Dans cette hypothèse, la CGT a néanmoins revendiqué une résorption maximale de la vacance avant la création du CEREMA.

Sur le budget de fonctionnement du siège, le cabinet indique qu'il ne sera pas pris sur les budgets des 11 services mais sera abondé par le ministère. La préfiguration précise néanmoins que les outils comptables ou encore les coûts de gestion mobiliers du siège seront partiellement pris sur les moyens des 11 services.

Sur l'association des collectivités, le cabinet du MEDDE propose une réunion sur la stratégie du CEREMA associant des représentants des collectivités.

En réponse au calendrier remis par l'administration, la CGT réclame que soient notamment ajoutés les sujets suivants :

- les discussions stratégiques (incluant les collectivités),
- l'organisation de la médecine de prévention,
- l'examen des conventions d'hébergements,
- la situation des CDD et les conditions de leur passage en CDI, en particulier au SETRA,
- les commandes passées au CEREMA (avenir du titre IX).

Ont également été demandé un bilan de la vacance et une cartographie des emplois. L'administration prend note des ajouts et une nouvelle version du calendrier nous sera prochainement transmise.

La réunion s'est poursuivie par l'examen de la version 15 du projet de décret de mise en application de la loi CEREMA.

La réunion s'est achevée tardivement par la remise de la cartographie des PCI. Ainsi, le calendrier esquissé en début de réunion a déjà pris du retard puisque cette réunion aurait dû aborder également les PCI et une note sur les régimes indemnitaires.

En conclusion, la CGT s'inscrit dans le calendrier de discussion pour que le CEREMA se fasse dans les meilleures conditions dans l'intérêt des agents, mais ne cautionne toujours pas les modalités de création du nouvel organisme et continuera à se battre pour mettre en échec les reculs annoncés sur les moyens et effectifs.

Une réunion supplémentaire a été programmée le jeudi 25 juillet entre 10h et 16h.



## ***Temps et charges de travail des Ingénieurs, cadres et techniciens***

***Le Directeur de Cabinet du MEDDE  
a reçu une délégation de l'OFICT***

*Le Directeur de Cabinet du MEDDE, Gilles RICONO, a reçu une délégation de l'OFICT le 14 juin dernier(1), une audience ayant fait l'objet de plusieurs reports dont le dernier en date lié au changement de directeur de Cabinet.*

### ***La délégation***

***s'est appuyée sur la jurisprudence pour rappeler les obligations de l'employeur en matière de santé et de décompte et mesure du temps et des charges de travail des salariés.***

*a commenté les principaux enseignements de la consultation qu'elle a réalisée sur les temps et charges de travail des catégories A et B : respect des bornes réglementaires par une minorité d'agents ; 3 sur 4 subissent des écrêtements en horaires variables et déclarent faire des heures supplémentaires payées ou récupérées entièrement que par 1 sur 5 ; une majorité d'encadrants ne dispose pas du temps nécessaire au bon exercice de la fonction ; pour 7 agents sur 10 le travail a des répercussions sur la santé, importantes pour 1 sur 8. Difficulté à concilier vie professionnelle et vie privée, court-termisme et travail dans l'urgence, voire perte de sens dans le travail reviennent dans de nombreux témoignages. Pour les femmes, enfin, tous les voyants sont au rouge.*

***a remis la pétition couverte de 1200 signatures revendiquant :***

- *le décompte de toutes les heures de travail ;*
- *la mise en place de procédures d'alerte permettant de prévenir le non-respect systématique des bornes réglementaires du temps de travail et de repos ;*
- *la création de commissions de suivi des charges de travail au sein des CHSCT ;*
- *l'obligation d'évaluer et d'adapter la charge de travail lors de l'entretien annuel ;*
- *le paiement ou la récupération des heures supplémentaires pour toutes les catégories de personnel de façon à ce qu'aucune heure de travail ne soit gratuite ;*
- *l'évaluation des heures supplémentaires en termes d'emplois ;*
- *la mise en place d'un plan de recrutement concerté consécutif à la constatation du recours systématique à des heures supplémentaires en réponse à la charge de travail courante.*

---

**(1)** *la délégation comprenait Pierre THOMAS, Fabienne TATOT, Estelle CANONNE, Marie-Hélène THOMAS, Bernard SALANDRE ainsi que le Secrétaire Général de la Fédération Nicolas BAILLE.*

## ***Le Directeur de Cabinet***

### ***a reconnu***

- *l'existence d'un « vrai problème » concernant le temps et les charges de travail des cadres ;*
- *les conséquences de la RGPP en la matière (il aurait pu ajouter celles de la MAP – voir les 1093 suppressions d'emplois prévues au MEDDE et 681 au METL pour 2014 !)* ;
- *les obligations de l'employeur, notamment en termes de décompte du temps et d'évaluation des charges de travail ;*
- *le peu de réflexions concernant l'équilibre vie professionnelle/vie privée notamment par rapport à la situation des femmes ;*
- *le besoin d'inclure dans les bilans sociaux des données relatives au temps de travail ;*
- *la pertinence d'organiser une réunion du collectif de travail en amont des entretiens individuels ;*
- *la nocivité de la pratique du « T.T.U. » pour la qualité du travail et le service public ;*
- *l'intérêt qu'il y aurait à porter ces questions à l'agenda social du ministère.*

***a focalisé son propos*** autour de « l'existence d'une faiblesse managériale majeure » d'où « la nécessité de mener une politique de sensibilisation de l'encadrement » à « tous les échelons de la hiérarchie ». Pour lui « un cadre ne doit pas seulement être jugé sur sa capacité à gérer une politique publique mais aussi à gérer des femmes et des hommes ». Il réfute l'argument du manque de temps pour assumer pleinement cette dernière responsabilité.

***Il s'est engagé*** à s'entretenir dans les jours suivants avec le Secrétaire Général des deux ministères des différentes questions évoquées dans la pétition et abordées au cours de l'audience, afin que ce dernier puisse faire des propositions concernant aussi bien l'administration centrale que les services déconcentrés et les établissements publics sous tutelle.

***La délégation*** a fait part de ses craintes quant au risque de culpabilisation des cadres dans un contexte de pénurie de moyens.

*Si l'administration ne peut plus nier l'ampleur du problème pas plus que la fragilisation de sa situation juridique, si de premiers engagements sont pris, du chemin reste à faire pour que cela se traduise dans le quotidien des ingénieurs, cadres et techniciens. C'est pourquoi l'OFICT propose en parallèle avec la rencontre que demanderons avec le secrétaire général du ministère, de prolonger notre campagne dans les services. Nous fournirons à cette fin prochainement une note pratique pour des interventions immédiates.*



## Pouvoir bien faire notre métier!

La participation aux débats des forums régionaux des assises des métiers d'ingénieurs de l'Etat a été conséquente. Les ingénieures et ingénieurs ne baissent pas les bras! Il doivent être écoutés!

Les difficultés que rencontrent les ingénieurs pour bien faire leur travail sont importantes. Elles se sont exprimées dans les ateliers des forums.

Les réorganisations successives, les baisses d'effectifs massives ont mis à mal l'environnement de travail et les services supports nécessaires au travail des ingénieurs, mais aussi la transmission des expériences, et le compagnonnage. Les heures supplémentaires gratuites sont courantes, et les charges de travail massivement alourdies.

**Les jeunes ingénieures et ingénieurs sont particulièrement touchés**, comme le montre leur profonde insatisfaction exprimée dans une enquête récente de la DRH et subissent de plein fouet les conséquences d'un début de carrière à un niveau très bas, et les difficultés de vie qui en découlent notamment en matière de logement.

Ces conditions représentent des obstacles majeurs à l'égalité professionnelle, alors que le nombre de femmes ingénieures peine à dépasser un quart des corps d'ingénieurs.

La mobilité est entravée par la diminution des postes et la réduction des missions qui concerne tous les employeurs potentiels, Etat et collectivités locales.

Les 14 milliards d'économies annoncées dans les lettres de cadrage budgétaire 2014, qui touchent brutalement nos ministères, et les économies importantes sur la dotation aux collectivités locales font choc. Le Ministère de l'écologie, le Ministère de l'Economie et des Finances sont particulièrement touchés en totale discordance avec le besoin de service public pour le développement durable et pour l'emploi

Ces assises concernent les corps des Travaux Publics, de la Météo, de l'IGN et des IAE, à partir d'une problématique initiale de fusion de corps. Elles s'inscrivent à l'évidence dans une logique de repositionnement de l'Etat et en particulier de son action opérationnelle dans le cadre des politiques de développement durable, et de l'acte III de la décentralisation.

**Dans ces conditions, proposer une GPEC pour les ingénieurs est bien sûr une mesure utile.** Comment va-t-on définir les besoins ? La dichotomie entre poste relevant du "faire" et postes relevant du "faire-faire" ne nous semble pas décrire correctement le métier des ingénieurs, qui ne sont pas des administrateurs valorisés par leur culture scientifique et technique mais qui ont à mettre en oeuvre une technicité dans un

Organisation Fédérale des Ingénieurs Cadres et Techniciens - CGT Équipement-Environnement  
263 avenue de Paris - case 415 - 93100 Monteuil Cedex  
tél : 01 55 88 8272 mail : [ofict.equipement@cgt.fr](mailto:ofict.equipement@cgt.fr) site internet : <http://ofict.reference-syndicale.fr>

contexte de conception, d'encadrement, d'exploitation, de gestion, de management... Nous ne pouvons admettre l'idée que le rôle des ingénieurs de l'Etat se réduirait au faire-faire et la GPEC envisagée doit embrasser tous les métiers des ingénieurs et partir des besoins de la société.

**Les corps d'ingénieurs représentent une identification forte de la technicité** dans un champ particulier, la possibilité de construction de compétences collectives entre ingénieurs du même métier, des logiques de recrutement et de gestion des qualifications, le lien avec une école de formation, un potentiel disponible pour exercer les missions.

Ce sont des outils précieux de mise en oeuvre des politiques publiques, et de mise en oeuvre d'équipes réellement pluridisciplinaires, c'est à dire faisant appel au dialogue entre des compétences différentes. Les raisons de s'opposer à des fusions de corps qui en ferait de purs outils gestionnaires et comptables demeurent.

**Face à des enjeux majeurs de développement durable**, de développement urbain, de transition énergétique, de transports, d'aménagement du territoire à dimension anthropologique, il est urgent de donner aux corps d'ingénieurs de l'Etat les moyens d'assumer les politiques publiques.

–**Cela passe selon nous par la revalorisation du rôle des ingénieurs et des missions techniques dans l'Etat**, les établissements publics, les services déconcentrés et de leur relation aux collectivités locales. L'ingénierie publique de référence doit être redéveloppée dans les services de proximité, et le RST, comme l'ATESAT et l'ADS, comme moyen de valoriser pleinement l'ensemble de l'intervention publique dans une logique de coopération.

–**Cela passe par une relance effective des recrutements** et l'ouverture plus conséquente des corps d'ingénieurs aux techniciens, ce qui passe par la reconnaissance de la qualification des ingénieurs. Pour la CGT elle se situe à 2 fois le SMIC en début de carrière et le doublement au cours de la carrière.

–Cela passe par une amélioration des conditions de travail : en premier lieu agir pour revenir à un temps de travail cohérent avec la loi, et vivable, payer ou compenser les heures sup', maîtriser les charges de travail, faire jouer son rôle au CHSCT.

–**Dans un contexte de forte évolution des techniques, des politiques publiques**, des conditions de leur mise en oeuvre, cela passe par un effort important de formation, avec du temps pour le faire, et du temps pour échanger entre collègues.

–On nous encourage au doute sur nos décisions. Il est vrai que la décision "naturelle" est celle dictée par les impératifs budgétaires, ce qui ne représente pas la décision optimale, le droit à la critique, à exprimer son opposition à une décision est une condition d'un service public efficace. Nous le revendiquons.

**Il est paradoxal d'appeler au débat public**, à l'intervention des acteurs pour la mise en oeuvre des politiques publiques, ce qui suppose tout de même liberté et responsabilité de ceux-ci, et de proposer en même temps une réforme du statut de la fonction publique qui imposerait un devoir de réserve qui nous ferait revenir à une conception du fonctionnaire qui obéit et qui se tait. C'est anachronique et inconcevable!

Nous ne pouvons nous satisfaire d'une politique budgétaire qui continue d'amputer brutalement les moyens de l'Etat, comme des Collectivités locales.

Les ingénieurs ont su se mobiliser contre les fusions. A l'évidence, de nouvelles mobilisations sont nécessaires.

D'autres sujets comme les retraites sont bien entendu également au coeur de l'actualité...

**La CGT vous propose en tout état de cause des rendez-vous d'action dès le début de septembre !**



FONCTIONS  
PUBLIQUES



## Communiqué

### Braquage sur l'action sociale des agents de l'Etat

Après un premier coup de lame en 2013, l'annonce de la réduction drastique de 20 millions d'euros sur le budget de l'action sociale pour 2014, est inacceptable.

Inédit, le gouvernement prend le parti d'accentuer la dégradation des conditions de vie de ses agents en leur ôtant des prestations sociales.

Contrairement aux idées trop souvent véhiculées, les agents de la fonction publique comme les salariés du privé subissent une baisse importante de leur pouvoir d'achat.

Toutes les catégories professionnelles sont touchées, le niveau de recrutement pour être cadre dans la fonction publique de l'Etat est seulement à 12% au dessus du SMIC et la grande majorité des personnels en bas de la grille est recrutée à un niveau de rémunération inférieur à celui-ci.

Les organisations syndicales dans l'unité la plus totale condamnent et refusent ces mesures.

Elles ont donc différé la tenue de la réunion du Comité Interministériel d'Action Sociale du 4 juillet

Elles exigent du Premier Ministre et du Ministre du Budget qu'ils revoient l'enveloppe des crédits prévus pour 2014 à la hauteur des besoins des agents.

Paris, le 5 juillet 2013

**Intervention de Christian MAHUT, Président du CCAS**  
**Lors de l'Assemblée Générale de la MGET à Blois le 20 juin 2013**

Je tiens tout d'abord à remercier votre Président Général Hubert BORDERIE pour son invitation à votre assemblée générale, j'ai une pensée émue pour Francis COUDEVILLE qui nous a quitté trop vite mais qui reste présent à travers tout ce qu'il nous a transmis et qui nous aide à poursuivre son action.

Je vous apporte le salut fraternel du Comité Central d'Action Sociale (CCAS) du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement et du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Après les échéances électorales de 2012, une grande partie de la population a exprimé une aspiration à un véritable changement. Dans nos ministères les personnels attendaient une revalorisation de leurs missions de service public, avec une prise en compte de la dimension humaine au sein des services et la satisfaction de besoins sociaux.

J'ai en mémoire mon intervention devant votre assemblée de Saint-Brieuc où je m'interrogeais sur notre capacité à reconstruire l'édifice Ministériel avec notre nouvelle Ministre Nicole BRICQ. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'édifice prend l'eau avec nos deux Ministres, qui tentent de le maintenir à flot malgré la tempête, générée par la modernisation de l'action publique qui secoue nos ministères dit « non prioritaires ». Ainsi si nos emplois sont sacrifiés sur l'autel de la réduction des dépenses publiques, les transferts massifs dans les établissements publics se poursuivent (VNF, CEREMA...), les privatisations de routes nationales et réductions de budgets d'entretiens, de moyens en personnels sur les réseaux et infrastructures, s'accroissent et mettent en danger les agents de nos ministères, qui perdent leur vie et leur santé au travail.

Nos ministères mettent en œuvre le désengagement de l'État sur les territoires en abandonnant les missions de proximité que constituent l'instruction des permis de construire et l'aide technique aux communes.

Il s'agit de préparer la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation qui s'inscrit dans la foulée de la loi de Nicolas SARKOZY réformant les Collectivités Territoriales.

Les buts sont les mêmes, faire voler en éclats le cadre national et dissoudre la République Française déjà mise à mal par l'emprise de l'Union Européenne.

Ainsi l'acte III de la décentralisation ouvre grandes les portes à l'Euro-régionalisation qui privera définitivement la France de son indépendance, livrée en pâture aux appétits toujours plus grands des multinationales, qui règnent en maîtres, avec la complicité des institutions internationales que sont la Banque Mondiale, le FMI, l'OMC, l'OTAN, l'Union Européenne et la banque centrale Européenne.

Cet acte III de la décentralisation sera décliné en trois textes distincts qui priveront les Français d'une part considérable de leur citoyenneté avec en corollaire l'abolition de l'État-nation au profit d'un monde ouvert.

La métropolisation institue la mise en concurrence entre les territoires, les communes sont progressivement décapitées, les départements réduits à la dépendance des régions, qui prennent de l'ampleur mais qui seront sous la coupe des métropoles perfusées par des financements euro-régionaux.

Les agents publics seront échangés, par négociations à travers des conférences territoriales, constituant une sorte de « *mercato* » des fonctionnaires, au mépris de leur statut et de leur rôle crucial au service de l'intérêt général. Et il est évoqué la création de maisons de services au public qui liquidera purement et simplement la notion même de service public.

Concernant la branche retraite, le gouvernement a mené la première attaque avec l'accord signé sur les régimes complémentaires ARRCO et AGIRC. Il entérine une désindexation des retraites par une évolution du point inférieure à l'inflation sur une période de 5 ans, ce qui réduit, de fait, le pouvoir d'achat des retraités. Mais les débats qui vont s'ouvrir d'ici peu, sur la base du rapport MOREAU, vont déboucher sur une réforme encore plus nocive par les salariés. Dans les propositions avancées, on retrouve la poursuite de l'allongement de la durée d'assurance, la modification du calcul de la pension des fonctionnaires, la désindexation généralisée des pensions, l'augmentation de la CSG pour les retraités, et en résumé, une nouvelle baisse des pensions.

La situation sociale des personnels actifs et retraités continue donc à se dégrader avec un pouvoir d'achat en constante diminution. La perte pour les fonctionnaires est évaluée à moins 13,78 % en cumulée depuis juillet 2000 selon l'INSEE, ce qui représente un manque à gagner de 227 à 274 euros mensuels, pour un agent de catégorie C, de 210 à 360 euros pour un agent de catégorie B et de 420 à 500 euros pour un agent de catégorie A.

Les inégalités sociales et territoriales s'accroissent ; l'accès aux biens communs et aux besoins vitaux que sont la possibilité d'avoir un travail, un logement, de pouvoir se nourrir, s'éduquer, se soigner, se déplacer, se chauffer, deviennent une mission impossible pour des millions de personnes.

Au sein de nos ministères, il est grand temps de redonner du sens au travail, avec des perspectives durables et de reconquête de missions porteuses de fierté de servir l'intérêt général de notre pays.

L'action sociale ne pourra pas à elle seule réparer les préjudices créés par les réformes qui s'enchaînent depuis 10 ans. Elle est néanmoins indispensable au plus près des personnels pour maintenir le lien et la cohésion sociale au sein des services, pour redonner une dimension humaine et une dignité aux agents en perte de repère et de sens au travail.

Est-elle encore une priorité pour nos dirigeants ?

On ne peut qu'en douter, tant les entraves vis-à-vis des acteurs sociaux des CLAS sont nombreuses pour leur permettre d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

On peut en douter aussi au niveau national, quand le CCAS et l'ensemble des fédérations syndicales représentatives, demandent à rencontrer nos deux ministres pour évoquer le devenir de l'action sociale Ministérielle et que six mois plus tard aucune audience n'a été accordée.

Est-ce cela le dialogue social prôné par ce gouvernement ?

Jamais les précédents ministres n'avaient affiché un tel mépris à l'égard des représentants du personnel en charge de l'action sociale !

Mais rassurez-vous, nous ne sommes pas résignés pour autant, et nous mettrons tout en œuvre avec l'ensemble des partenaires sociaux, pour garantir la continuité de l'action sociale ministérielle à travers le CCAS, les CRCAS et les CLAS.

Nous revendiquons des moyens supplémentaires pour répondre aux problèmes du logement, de la restauration, de la préservation du patrimoine immobilier à caractère social, géré par les associations de la FNASCE et du CGCV. Pour cela nous demandons que le budget de l'action sociale soit porté à 3 % de la masse salariale et des pensions.

S'agissant de la protection sociale obligatoire et complémentaire, notre préoccupation est de garantir l'accès à la santé et aux soins pour tous. Beaucoup trop d'agents actifs et retraités renoncent à se soigner suite à des difficultés financières. Un quart des aides matérielles octroyées par les CLAS résultent de dépenses de santé que les familles ne peuvent pas assumer.

Concernant la branche Santé, le gouvernement ne revient pas sur les politiques menées ces dernières années, notamment les lois TD2A et HPST. Les suppressions d'emplois, les restructurations, les fermetures d'établissements et de services hospitaliers, sociaux, et médico-sociaux, impactent de manière néfaste les délais d'attente et les conditions d'accueil des patients, en créant de véritables déserts médicaux. Dépassements d'honoraires, franchises, déremboursements et forfaits médicaux ; toutes ces mesures nous amènent à la marchandisation de la santé et du social et à la spéculation des prédateurs financiers sur la santé.

C'est pourquoi nous devons nous unir pour reconquérir la couverture santé obligatoire permettant de garantir une protection sociale pour tous. La protection sociale complémentaire quant à elle, doit rester accessible à tous à travers des niveaux de cotisations compatibles avec les revenus. La solidarité envers les plus démunis doit être renforcée avec des aides sociales spécifiques pour des dépenses de santé laissant un reste à charge insupportable pour les assurés ayant de faibles revenus. Le partenariat entre la MGET et le réseau de l'action sociale reste très présent au sein des services, avec de nombreuses actions réalisées dans le domaine de la prévention santé et de la sécurité routière. Nous devons encourager ces initiatives.

L'espérance de reconquêtes sociales contenue dans la résolution de l'assemblée générale de la MGET à Saint-Brieuc, ne doit pas rester sans prolongement.

Non, la dégradation sociale actuelle et à venir avec l'annonce de nouvelles réformes sur les retraites, la politique familiale, et le gel des salaires et pensions, n'est pas une fatalité !

Une autre politique de protection sociale est possible, basée sur les cotisations sociales, partie intégrante du salaire socialisé des salariés. Ce qui signifie qu'elles doivent être augmentées notamment la part dite patronale avec la suppression des exonérations.

Alors que le 70<sup>ème</sup> anniversaire du Conseil National de la Résistance fait l'objet de Commémoration, c'est d'abord l'esprit de Résistance qu'il faut réveiller en chacun de nous, pour nourrir les luttes à venir, qui imposeront un autre partage des richesses, permettant d'obtenir des avancées sociales dans les domaines de la protection et de l'action sociale, de la retraite et du plein emploi, et de l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat pour relancer l'économie.

Merci de votre attention.

**Christian MAHUT**



## Déclaration CGT et FSU au CCAS du 27 juin 2013

La situation sociale des agents actifs et retraités du METL et du MEDDE continue à se dégrader, tant sur le plan financier, que professionnel et familial.

En effet, le pouvoir d'achat continue à se dégrader et l'annonce du blocage des salaires jusque fin 2014, va encore aggraver la situation. La perte pour les fonctionnaires est évaluée à moins 13,78% en cumulée depuis 2000 selon l'INSEE, ce qui représente un manque à gagner mensuel d'environ 250€ pour un agent de catégorie C, 350€ pour un agent de catégorie B, et 450€ pour un agent de catégorie A .

Les retraités quant à eux continuent à subir une perte de leur pouvoir d'achat.

Les déroulements de carrière, étroitement liés à la baisse des effectifs et des recrutements, sont considérablement ralentis, les promotions sont rares, la reconnaissance professionnelle devient illusoire pour une grande majorité du personnel.

Au niveau familial, les agents éprouvent les pires difficultés à assumer les besoins vitaux de leur famille, en matière de logement, de consommation, de protection sociale, d'éducation, de transport, d'énergie, d'accès aux loisirs et aux vacances.

Au sein de nos ministères, l'espoir généré par les changements politiques de 2012, a été anéanti avec la mise en œuvre d'une politique de rigueur budgétaire, qui a changé de nom avec la Modernisation de l'Action Publique(MAP), mais pas de finalité !

Il s'agit de poursuivre le désengagement de l'État sur les territoires en supprimant les missions opérationnelles, pourtant d'intérêt général pour les usagers et les collectivités locales .

Nos ministères sont démantelés progressivement, avec la poursuite des transferts dans des établissements publics administratifs (CEREMA, l'agence de la biodiversité).

Les privatisations du réseau routier national ne sont pas remises en cause.

Les agents des Directions Interdépartementales des Routes subissent l'aggravation de leurs conditions de travail générée par le manque de moyen en personnels pour garantir leur sécurité, et la baisse des budgets d'entretien qui accentue la vétusté des réseaux et la dangerosité des interventions.

Dans les Directions Départementales des Territoires, la rationalisation des moyens en personnels et en budget de fonctionnement, conjuguée à l'abandon des missions et aux réorganisations multiples, place les personnels dans un plan social, dont ils ne voient pas d'issue et qui va générer dans les mois à venir, de nombreux drames humains.

L'acte III de la décentralisation avec de nombreux transferts de compétences et de missions jusqu'ici dévolues à l'État, mettra en péril l'organisation territoriale de l'Etat.

L'annonce d'une nouvelle réforme régressive des retraites contribue à l'aggravation de la crise morale des agents et aux risques psychosociaux.

Dans ce contexte de régression professionnelle et sociale, l'action sociale ministérielle et interministérielle ne doit pas être sacrifiée et servir de variable d'ajustement, pour atteindre les objectifs de rationalisation des moyens humains et financiers au sein des services !

Celle-ci constitue à travers les CLAS, les CRCAS et le CCAS, le lien social entre les personnels, qui permet encore de considérer les agents comme des êtres humains et non comme de simples équivalents temps pleins !

Hors nous constatons que malgré les discours rassurants du secrétaire général et de la DRH de nos ministères, les CLAS sont remis en cause dans de nombreux services à travers les moyens humains et financiers mis à leur disposition. De nombreux président(e)s de CLAS voient leur décharge d'activité réduite à moins de 50 % de leur temps de service, ce qui provoque de nombreuses démissions et des CLAS en sommeil faute de candidat(e) pour assumer la présidence.

C'est pourquoi la CGT-FSU considère qu'il est urgent de réaffirmer la nécessité de conforter les CLAS dans l'ensemble des services qui hébergent des agents de nos ministères, en leur donnant les moyens de mettre en œuvre l'action sociale de proximité, avec la prise en compte des retraités qui se sentent de plus en plus abandonnés par leur ancien employeur.

Les président(e)s de CLAS doivent disposer, d'un temps minimum de décharge d'activités de 50 %, d'une reconnaissance professionnelle qui n'entrave pas leur déroulement de carrière et des garanties financières qui leurs assurent au minimum un maintien de leurs rémunérations. A ce titre la CGT-FSU revendique la publication de ces garanties dans une circulaire.

Pour redynamiser le rôle des CLAS, la formation de ses membres, avec une maîtrise d'œuvre assurée par les commissions régionales de concertation de l'action sociale et le CCAS, est une nécessité et répond à un des objectifs prioritaires de la commission animation du CCAS, validé en 2012 en séance plénière du CCAS.

Concernant l'évolution de l'action sociale interministérielle, la CGT fonction publique est porteuse de propositions qui consistent à conforter les grands principes qui régissent l'action sociale spécifique à la fonction publique de l'Etat, à travers les principes suivants :

- étendre le bénéfice de l'action sociale à tous les agents de l'Etat actifs et pensionnés, titulaires ou non, affectés en métropole ou ultra-marin, rémunérés ou non sur le budget de l'Etat
- mieux piloter les politiques en évaluant mieux le besoin et la satisfaction de l'agent tout en faisant mieux connaître les actions mises en œuvre
- créer un portail commun permettant l'information et l'accès aux prestations à tous les agents

L'objectif recherché est de réduire les inégalités de traitement entre les agents de l'Etat en obtenant des droits nouveaux à même de répondre aux besoins sociaux.

Pour atteindre celui-ci la CGT fonction publique considère que le budget de l'action sociale doit être porté à 3 % de la masse salariale et des pensions avec un complément de 1 % pour la politique sociale du logement.

Pour la gouvernance de cette action sociale interministérielle, la CGT fonction publique est ouverte à la création d'outils, dans lesquels les représentants syndicaux auraient voix décisionnelles, avec un niveau central pour mener et définir une politique nationale, et des structures déconcentrées chargées de la mise en œuvre à proximité des services, ainsi qu'une coordination de leurs activités avec les instances ministérielles et un partage des domaines d'interventions.

Enfin la CGT-FSU dénonce l'absence de dialogue social en matière d'action sociale avec nos ministres de tutelle. En effet nos nombreuses demandes de rencontres formulées depuis septembre 2012, par le CCAS et les fédérations syndicales, sont restées lettres mortes.

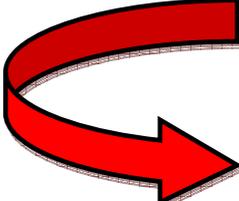
Devons-nous considérer cela comme du mépris ou une volonté de ne pas répondre aux besoins sociaux des agents à travers une politique ambitieuse d'action sociale ministérielle ?

Les représentants CGT et FSU au CCAS.

COMMUNIQUE DE PRESSE



MOBILITE 21



**Le rapport DURON  
marqué du sceau de l'austérité !**

**Le 27 juin 2013, la Commission « Mobilité 21 » a remis son rapport « pour un schéma national de mobilité durable » au Ministre Chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche.**

- ➡ **Pour la CGT**, ce rapport est marqué par l'austérité contenue dans le Traité européen sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) ratifié par le gouvernement en octobre 2012.

De ce fait, ce rapport est bien loin des enjeux et des attentes en matière de report modal de la route vers les modes alternatifs (rail, fluvial ...), en matière d'aménagement des territoires pouvant permettre un nouvel essor économique et industriel, mais aussi en matière environnementale en s'éloignant des objectifs du Grenelle de l'Environnement, expliquant –peut être- pourquoi la question des transports est si peu prise en compte dans le débat énergétique.

- ➡ **Pour la CGT**, nous notons plutôt comme positif la volonté réaffirmée de régénération et modernisation des réseaux existants (ferrés, fluviaux, routiers) en voulant valoriser le maillage existant et renforcer les budgets d'entretien et de maintenance.

La volonté aussi d'améliorer et de renforcer les transports du quotidien : TER -TET (Terrain d'Equilibre du Territoire) tout en pointant la nécessité de nouveaux matériels, plus modernes, comme le revendique la CGT.

S'attaquer aux nœuds ferroviaires est, également, une urgence.

Le fait de clairement définir des orientations financières va aussi dans le bon sens d'une hiérarchisation des projets, même si nous estimons les moyens financiers insuffisants.

- ➡ **Par contre, pour la CGT**, de nombreuses pistes ou recommandations ne sont surement pas à la hauteur et sont complètement à contre courant de ce que nous portons pour un véritable report modal, soucieux des questions environnementales et du développement économique des territoires.

**Nous désapprouvons, totalement, la suggestion de transférer certains services ferroviaires des « lignes moins fréquentées » vers des autocars.** On prend le problème à l'envers et, une nouvelle fois,

c'est le prisme à la route qui prévaut, sachant que toutes les études le démontrent : les prestations par autocars sont inférieures au train, sans parler des impacts CO2 et le fait que les usagers reprennent leur voiture.

D'autre part, la fermeture de certaines lignes condamne toutes possibilités de retour du FRET ferroviaire. D'ailleurs, sur le FRET ferroviaire, nous sommes très inquiets de la façon dont la Commission aborde ce dossier, laissant entendre que la route restera –durablement- très largement dominante dans le transport de marchandises, et cela se ressent dans les non-choix faits sur certaines infrastructures à moderniser ou à développer (VFCEA – transversales...). Néanmoins, sa recommandation à augmenter, à hauteur de 50 millions d'euros, le financement de l'engagement national pour le FRET ferroviaire a le mérite d'inverser la tendance à la réduction. Le gouvernement doit appliquer cette recommandation.

**Ainsi, la généralisation du 44 tonnes au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la volonté d'expérimenter les camions de 25 mètres 25 sont des mauvais signes pour un report modal.**

Alors que de l'argent, il y en a ! Les coûts externes des transports routiers (coûts d'usage des infrastructures, pollution, congestion, effets sur la santé, accidents ...) s'élèvent –rien que pour la France- à près de 90 milliards d'euros. A cela, il faut ajouter le dumping social existant dans le transport que supportent les salariés à travers la baisse de la rémunération du travail.

Dans ce rapport, il est accordé une part importante aux infrastructures routières avec, notamment, de nouvelles concessions envisagées ; ce qui est **un véritable scandale** telle la transformation de routes nationales en autoroutes payantes !

**Ce qui traverse ce rapport, et qui est une véritable question de fond car ce sont des choix de société impactant les générations futures, c'est la question du (des) financement(s). La CGT réaffirme qu'il n'y a pas d'avenir pour un report modal durable sans une maîtrise publique du financement et de la propriété des infrastructures – et donc l'abandon définitif des PPP (Partenariat Public Privé) ou autres concessions ...**

**➡ Nous alertons le gouvernement et les pouvoirs publics sur les choix politiques qu'ils vont faire et qui doivent répondre à l'intérêt général et aux besoins, dans un souci d'aménagement du territoire replaçant le service public et la maîtrise publique comme un enjeu essentiel.**

**➡ La CGT sera attentive à la suite donnée à ce rapport et saura prendre ses responsabilités dans l'intérêt de tous, par exemple en maintenant –dès la loi de finance 2014, une dotation budgétaire à l'AFITF, au minimum au niveau existant ; d'ailleurs le rapport y incite !**

**Dans tous les cas, ce dossier doit faire l'objet d'un débat public et parlementaire.**

Montreuil, le 04 juillet 2013

Contact de presse :  
**Dominique LAUNAY**  
Secrétaire Général UIT CGT  
01 55 82 80 47



Montreuil, le 03 juillet 2013

Madame Marylise LEBRANCHU  
Ministre de la Fonction publique, de la  
décentralisation et de la Réforme de l'Etat  
80, rue de Lille  
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Le mardi 25 juin dernier, se déroulait au Ministère de la Fonction publique la seconde réunion de négociation portant sur l'accord cadre Risque Psychosociaux/Moyens du CHSCT ainsi que le volet sur la médecine préventive dans la Fonction publique.

Face à l'insuffisance de la proposition sur les moyens alloués aux CHSCT de la Fonction publique, une déclaration intersyndicale unanime a été lue aux représentants de votre cabinet demandant que ce point ne soit pas traité ce jour et fasse l'objet d'une rencontre avec vous

Par la voix de votre conseiller Monsieur Lacoste, nous a été opposé un refus catégorique de continuer les négociations sur les moyens, ceux-ci ayant fait l'objet d'un arbitrage interministériel préalable.

Comme vous devez en être parfaitement consciente, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette réponse, compte tenu des risques particuliers dans les services pénitentiaires, chez les égoutiers, sur les routes et autoroutes, pour les douaniers, etc. ?

Ainsi que cela a été dit lors de notre rencontre du 28 mai, il n'y aurait un écart que de 150 équivalents temps-plein entre notre revendication et vos propositions. La prévention de la santé physique et mentale des agents des 2 versants concernés est loin d'être un coût, mais plutôt un investissement sur l'avenir. Il serait de ce point de vue édifiant de comparer le coût pour la société de la prévention avec celui de la réparation des troubles musculo-squelettiques, des risques psycho-sociaux et de l'utilisation de substances toxiques, entre autres.

Concernant la formation, les propositions ministérielles sont pour nous inacceptables. Les mandatés CHSCT bénéficient en effet de 5 jours de formation obligatoire et vous proposez que l'administration en assure 3 et les organisations syndicales 2, pris sur la formation syndicale. Devons-nous vous rappeler que le droit à formation syndicale est seulement de 12 jours par an, dont seraient donc retranchés 2 jours obligatoirement consacrés à la formation des mandatés CHSCT ? Une telle mesure s'apparenterait à nos yeux à une forme d'ingérence dans l'activité syndicale.

La position ministérielle actuelle aboutit par ailleurs à ce que l'organisme de formation soit choisi par les mandatés, sous couvert que celui-ci fasse l'objet d'un agrément, en encadrant le coût de cette formation comme dans la Fonction publique hospitalière. Pour la CGT, il serait bien plus simple de faire appliquer l'article R4614-34 du Code du Travail qui prévoit que « *Les dépenses afférentes à la rémunération des organismes de formation sont prises en charge par l'employeur, à concurrence d'un montant qui ne peut dépasser, par jour et par stagiaire, l'équivalent de trente-six fois le montant horaire du salaire minimum de croissance.* »

Une nouvelle fois, la CGT Fonction publique réaffirme l'absolue nécessité de mobiliser les moyens nécessaires pour que soient garanties les conditions permettant que le travail dans la Fonction publique soit reconnu et exercé dans les meilleures conditions.

Un plan d'action de lutttes contre les Risques Psychosociaux sans les moyens adéquats pour lutter contre ces risques est voué à l'échec.

Face à ce blocage qui n'augure rien de positif pour le droit au travail en bonne santé des agents dans l'ensemble des administrations, les Fédérations CGT Santé Action Sociale, UGFF, et Services publics vous demandent une rencontre dans les meilleurs délais.

Faute de moyens suffisants pour les mandatés, les CHSCT seront voués à une mort lente après une année de vie, situation dont la responsabilité incomberait au gouvernement.

Comptant sur votre attachement à notre Fonction publique, et dans l'attente d'une rapide entrevue, nous vous adressons, Madame la Ministre, nos sincères salutations.

Jean-Marc CANON



**SECRETAIRE GENERAL**  
**Nicolas BAILLE**

Secrétaires Général-Adjoint  
Jean-M. RECH  
Maurice BARLA

Secrétaire à la Politique Financière  
Francis C.

Trésorier-adjoint  
Eric B.

Secrétaires à l'orga. et à la vie syndicale  
Didier P.  
Thierry G.

# Calendrier 2013

**Janvier**

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9 SECRETARIAT	10	11	12	13
14	15	16	17 CE UGFF	18	19	20
21	22	23 CE FEDE	24	25	26	27
28	29	30	31			

**Février**

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6 SECRETARIAT	7	8	9	10
11	12	13	14 CE UGFF	15	16	17
18	19	20 SECRETARIAT	21	22	23	24
25	26	27	28			

**Mars**

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5 CE	6 FEDERATION	7	8	9	10
11	12	13 SECRETARIAT	14	15	16	17
18	19 CONGRES	20 CONFEDERAL	21	22	23	24
25	26	27 SECRETARIAT	28 CE UGFF	29	30	31

**Avril**

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10 SECRETARIAT	11	12	13	14
15	16	17	18 CE UGFF	19	20	21
22	23	24 SECRETARIAT	25	26	27	28
29	30					

**O.F.I.C.T.**  
Pierre T.  
**Secrétaire Politique**  
Francis C.

Suivi à la Politique Revendicative  
Isabelle P.  
Suivi du Bureau et classement  
James V.

**Mai**

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15 SECRETARIAT	16	17	18	19
20	21	22 CE	23 FEDERATION	24	25	26
27	28	29 SECRETARIAT	30	31		

**Juin**

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4 CONGRES	5	6 FEDERATION	7	8	9
10	11	12 SECRETARIAT	13	14	15	16
17	18	19	20 CE UGFF	21	22	23
24	25 CE	26 FEDERATION	27	28	29	30

**Juillet**

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10 SECRETARIAT	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24 SECRETARIAT	25	26	27	28
29	30	31				

**Août**

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28 SECRETARIAT	29	30	31	

**Equipe administrative et technique**

Michèle B.  
Jean-Guy

**Septembre**

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4 CE	5 FEDERATION	6	7	8
9	10	11	12 CE UGFF	13	14	15
16	17	18 SECRETARIAT	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

**Octobre**

L	M	M	J	V	S	D
		1	2 SECRETARIAT	3 CE UGFF	4	5
7	8	9	10	11	12	13
14	15 CONGRES	16 UGFF	17	18	19	
20	21	22	23 SECRETARIAT	24	25	26
27	28	29	30	31		

**Novembre**

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5 CE	6 FEDERATION	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20 SECRETARIAT	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

**Décembre**

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4 SECRETARIAT	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18 SECRETARIAT	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

**DATES A RETENIR**

**SECRETARIATS ( 19 )**

**CONGRES (3)**

**COMMISSION EXECUTIVE UGFF (8)**

**COMMISSIONS EXECUTIVES ( 6 )**

# Calendrier 2014

## Janvier

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8 SECRETARIAT	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28 C.E.F.	29 C.E.F.	30	31		

## Février

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5 SECRETARIAT	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26 SECRETARIAT	27	28		

## Mars

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12 SECRETARIAT	13	14	15	16
17	18	19 C.E.F.	20 C.E.F.	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

## Avril

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3 SECRETARIAT	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23 SECRETARIAT	24	25	26	27
28	29	30				

## Mai

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14 SECRETARIAT	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

## Juin

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3 C.E.F.	4 C.E.F.	5	6	7	8
9	10	11	12 SECRETARIAT	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

## Juillet

L	M	M	J	V	S	D
	1	2 SECRETARIAT	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23 SECRETARIAT	24	25	26	27
28	29	30	31			

## Août

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

## Septembre

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3 SECRETARIAT	4	5	6	7
8	9	10 C.E.F.	11 C.E.F.	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24 SECRETARIAT	25	26	27	28
29	30					

## Octobre

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15 SECRETARIAT	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

## Novembre

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5 C.E.F.	6 C.E.F.	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19 SECRETARIAT	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

## Décembre

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10 SECRETARIAT	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

**DATES A RETENIR**

**SECRETARIATS (15)**

**COMMISSIONS EXECUTIVES ( 5 )**